

République Française  
Département CHER  
Commune d'ARGENVIERES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Février 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 9 Février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/01/2024.

**Présents** : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

**Absent(s)** : M. CHAMPROUX Martial

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme VANDENBUSSCHE Julie

### 2024\_05 – Tarifs de location de la salle des fêtes

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'appliquer les tarifs suivants à compter de la date de décision pour la location de la salle des fêtes :

<u>Habitants commune</u>	<u>Habitants hors commune</u>
- 2 jours : <b>140.00 €</b>	- 2 jours : <b>220.00 €</b>

<u>Associations commune</u>	<u>Associations hors commune</u>
- Réunion : <b>Gratuit</b>	- Réunion : <b>30.00 €</b>
- 1 jour : <b>60.00 €</b>	- 1 jour : <b>70.00 €</b>
- Chauffage : <b>Gratuit</b>	- Chauffage : <b>30.00 € par jour</b>

<u>Entreprises et Sociétés commune</u>	<u>Entreprises et Sociétés hors commune</u>
- Réunion : <b>Gratuit</b>	Réunion : <b>30.00 €</b>
- 1 jour : <b>60.00 €</b>	- 1 jour : <b>70.00 €</b>
- Chauffage : <b>Gratuit</b>	- Chauffage : <b>30.00 € par jour</b>

- location vaisselle (forfait) : <b>40€</b>
- Location Percolateur (forfait) : <b>10€</b>
- Chauffage (du 01/10 au 30/04) : <b>30 € / jour</b>
- Caution : <b>500€</b>

<u>Décès Habitant commune</u>	<u>Décès Habitant hors commune</u>
<i>Mise à disposition de la salle pour que la famille se retrouve après les obsèques</i>	
<b>Gratuit</b>	

<u>Location barnum, tables et chaises</u>	
<u>Commune</u>	<u>Hors commune</u>
- Association : Gratuit - Habitant 1 ou 2 jours : <b>50.00 €</b>	- Association : <b>25.00 €</b> - Hors commune 1 ou 2 jours : <b>50.00 €</b> <b>Uniquement dans le cadre de la location de la salle des fêtes</b>

**La salle des fêtes et le barnum seront prêtés gratuitement aux associations de la commune d'Argenvières dans le cadre de manifestations destinées à l'animation du village.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 09 Février 2024  
La Maire  
Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance  
Mme VANDENBUSSCHE Julie

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 16/02/2024

Transmis au contrôle de légalité le : 16/02/2024